

Concordance rapport Piveteau 2022 & DGCS Communauté 360

CENTRE DE PREUVES SOCIÉTÉ INCLUSIVE – MAI 2022



CENTRE DE PREUVES
SOCIÉTÉ INCLUSIVE



Conviction (pages 19 à 26)

Extraits Rapport Piveteau	Extraits CC DGCS	Cible (extrait rapport Piveteau)
<p>Toute personne humaine a le droit et l'aspiration à s'affirmer elle-même comme personne, à entrer en relation avec son entourage et à participer, fût-ce de façon infime ou discrète, au monde qui l'entoure, en étant, précisément, respectée par lui comme une personne. Très particulièrement pour celles des personnes que le regard social tend le plus à ignorer ou à dévaloriser</p> <p>Il est du devoir de toute société – car relevant du sens même de ce que signifie « faire société » - de travailler en permanence sur elle-même (<i>sur ses règles, ses priorités budgétaires, ses valeurs affirmées ...</i>) pour concrétiser l'aspiration dite plus haut. Et donc d'assurer, par la combinaison d'instruments de « compensation », tournés vers la personne, et de transformations « d'accessibilité », tournées vers les espaces et les services communs, le plus large accès aux biens culturels et de loisirs, aux commodités de transport ou de commerce, aux services essentiels de la santé et de l'éducation, à l'emploi, etc.</p> <p>Pour porter cette ambition [...] les personnes accompagnées et les professionnels [...] ne sont pas « face à face » mais bien cote-à-cote.</p>	<p style="text-align: center;">CONTEXTE</p> <p>Les missions confiées à la communauté 360 [...] en fédérant les acteurs du droit commun afin d'agencer des solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap et de prévenir les risques de rupture de parcours en développant « l'aller vers » auprès des personnes sans solution. La communauté 360 s'inscrit ainsi dans l'écosystème préexistant, en faisant le lien entre tous les acteurs : ceux du droit commun qu'elle fédère et les acteurs spécialisés (<i>dispositifs d'appui à la coordination, équipes mobiles, équipes relai handicaps rares, pôle de compétences et de prestations externalisées, plateforme de répit, établissements et services médico-sociaux, plateforme emploi accompagnée...</i>) en centrant sa réponse sur les besoins et le projet de la personne ou de ses aidants. Elle apporte une réponse territorialisée et inclusive et constitue de par sa structure, un levier de la transformation de l'offre dans une visée inclusive et une approche systémique.</p>	<p><i>Telle est la conviction centrale de ce rapport, appuyée sur le large tour d'horizon des échanges l'ayant préparé : on ne « valorisera » pas les métiers de l'accompagnement des situations de handicap et, plus largement, du travail social et de l'intervention sociale, sans situer ce projet dans un projet plus large de « transformation sociale » vers une société inclusive.</i></p> <p><i>[...] démarche qui doit s'enclencher tout de suite, avec sérieux, et constituer le cadre de référence. La transformation « inclusive » est un très long chemin. L'important est d'en prendre collectivement le départ</i></p>



Une méthode : un agenda de transformation « inclusive » du cadre de vie collectif (pages 28 à 32)

Extraits Rapport Piveteau	Extraits CC DGCS	Cible
<p>De manière déterminante, le point-pivot de tous ces « agendas » est, répétons-le, la priorité à donner à une transformation « inclusive » de notre cadre de vie collectif, permettant la participation active des personnes. Cet enjeu déborde évidemment les seules situations de handicap</p> <p>Les collectivités territoriales seront évidemment les premiers acteurs publics à devoir se mobiliser – le département au premier chef, en sa qualité d'animateur de politiques sociales, mais aussi les régions sur les leviers économiques et de formation et, compte tenu des enjeux majeurs de civilité au quotidien, les communes.</p> <p>Il sera aussi fondateur que nécessaires de s'appuyer [...] sur le sens partagé à donner à certaines notions essentielles. Car il ne peut rien se construire sans lever les ambiguïtés qui entourent encore les concepts « d'autodétermination » ou de « société inclusive ».</p>	<p style="text-align: center;"><u>PRINCIPES</u></p> <p>La communauté 360 fonde son action sur les principes de coresponsabilité des acteurs et de subsidiarité : sa démarche (<i>agile, réactive, concrète, adaptée</i>) vise à se rapprocher des personnes en situation de handicap (<i>et leurs aidants</i>) qui expriment le besoin ou qui sont confrontées à un risque de rupture de parcours en convoquant en premier ressort des solutions du droit commun.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Maitriser et diffuser largement, par de multiples moyens, les concepts majeurs que sont l'autodétermination, l'approche populationnelle et communautaire, la VRS, l'approche milieu et les capacités-milieu capacitants.</i>2. <i>Etre promoteur d'une méthode qui rejoint en priorité les acteurs de droit commun et fédère une action collaborative des acteurs de droits communs et de droits spécifiques, en partant du recueil des attentes et besoins des personnes concernées (qui ne se limite pas avec les « situations individuelles » connues par les MDPH)</i>



Une méthode : un agenda de transformation « inclusive » du cadre de vie collectif (pages 28 à 32)

Extraits Rapport Piveteau	Extraits CC DGCS	Cible
<p>Il ne s'agit pas, idéalement, de donner seulement « accès » à un bien, un espace ou un service tel qu'il est, mais, le cas échéant, de questionner la nature même de ce bien ou de ce service</p> <p>L'accessibilité de la justice, par exemple, n'est pas épuisée par l'accessibilité des palais de Justice et la traduction des audiences : elle doit questionner le droit processuel. L'accessibilité des cursus scolaires et universitaires peut poser des questions de changement de la nature des épreuves de sélection, etc.</p> <p>Sur tous ces points, la démarche la plus pertinente est moins l'uniformité d'une norme que la capacité de s'adapter aux situations ... et l'écoute de l'expertise « d'usage ».</p> <p>Au soutien du projet de société « inclusive », ce sont évidemment les ressources financières de droit commun qu'il faut mobiliser en priorité : budgets des différentes politiques publiques (travail, logement, santé, transports ...) et aides publiques aux transformations de mise en « accessibilité »</p>	<p style="text-align: center;">PRINCIPES</p> <p>Cette communauté rassemble autour d'un organisme porteur qui emploie des conseillers en parcours, les acteurs du territoire qui s'engagent collectivement à lever les freins et mettre en œuvre des actions concrètes pour fluidifier les parcours des personnes.</p> <p>Apporter une réponse inconditionnelle et de proximité aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs aidants, en privilégiant le milieu ordinaire, pour soutenir leur participation citoyenne</p> <p>Soutenir l'expression et les aspirations des personnes en favorisant leur autodétermination</p> <p>Contribuer, en lien avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), à la structuration d'une fonction d'observatoire</p> <p>Les personnes en situation de handicap [...] sont des acteurs centraux de la communauté 360, qui s'appuie sur leur expertise notamment pour [...] Etre force de proposition quant à des évolutions organisationnelles et co-construire des innovations dans le cadre de la gouvernance territoriale</p>	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Centrer son organisation et son fonctionnement sur les déterminants structurels et fonctionnels de l'approche populationnelle, en coresponsabilité communautaire. Se doter des outils et méthodes de travail adéquats.</i>2. <i>Clarifier dans ses écrits, sa communication et son pilotage, la complémentarité entre la logique « clientèle » d'une approche individuelle et longitudinale (MDPH – RAPT) et la logique populationnelle d'une approche globale et systémique.</i>3. <i>Imposer la démarche de l'usager partenaire à tous les niveaux de la C360 (COTER compris)</i>



Une méthode : un agenda de transformation « inclusive » du cadre de vie collectif (pages 28 à 32)

Extraits Rapport Piveteau

Parce qu'il met en jeu tous les pans de la vie sociale, le « virage inclusif » s'expose au risque, soit de multiplication d'initiatives ne réussissant pas à trouver corps, soit d'une gouvernance d'une extrême complexité ... soit des deux à la fois. Il est donc décisif d'en structurer la méthode.

« Passer à l'échelle », en mettant en place des « **tables territoriales de l'inclusion dans la vie quotidienne** ». Les engagements et initiatives « inclusives » de différents acteurs de la vie quotidienne [...] pourraient ainsi être mises en relation avec les besoins, les attentes ... et surtout l'expertise des personnes accompagnées et des professionnels de l'accompagnement, autour de « tables territoriales » consacrées à l'inclusion dans la vie quotidienne, qu'il reviendrait à une autorité publique d'animer.

Cette animation aurait, en premier lieu, pour objet de cibler activement les services publics, entreprises, professionnels libéraux, espaces commerciaux, associations de loisirs, etc. susceptibles **de s'engager dans une démarche de projet avec les institutions du milieu spécialisé situées dans leur voisinage.**

Extraits CC DGCS

PUBLIC CIBLE

Elle doit également, dans la logique « **d'aller vers** » et dans le cadre d'un partenariat opérationnel avec les acteurs concernés, repérer, proposer et construire une solution concrète pour les personnes sans solution, en risque de rupture ou ayant une solution qui ne répond pas ou partiellement à leurs besoins et attentes, telles que [...] Les personnes présentant un risque de rupture de parcours (ex. : *transition enfants/adultes*, **inadéquation de l'accompagnement...**) / Les personnes **non repérées** ou faisant l'objet d'un signalement...

FONCTIONNEMENT C 360

C) Etre un levier d'innovation et de transformation de l'offre

La communauté 360 peut **initier des solutions nouvelles aux besoins non couverts en coordonnant l'élaboration de projets communs entre partenaires de droits communs et/ou spécialisés.** Elle est ainsi un **levier d'innovation** et de transformation de l'offre sociale, médico-sociale, sanitaire et de droit commun. Elle est force de propositions de solutions nouvelles auprès des institutions. La C 360 participe à une fonction d'observatoire pilotée par l'ARS et les départements en lien avec les MDPH.

Cible

1. Se doter de bases de données fiables, contextualisées et recensant les attentes, bien plus que les besoins, des personnes, tant sur le plan individuel que collectif.
2. S'équiper d'un « observatoire » des réussites silencieuses, non connues ou non reconnues, mais efficaces
3. Identifier les « facteurs » de rupture d'un équilibre de vie, qu'il conviendrait d'anticiper, voire de prévenir
4. Inverser l'ordre apparent de priorité des missions. En effet, pour répondre aux recommandations du rapport Piveteau, c'est bien essentiellement sur le point C, complété du point B qu'il faut innover, et venir compléter le point A déjà actif (RAPT)



Une méthode : un agenda de transformation « inclusive » du cadre de vie collectif (pages 28 à 32)

Extraits Rapport Piveteau

L'impulsion de départ, pour être rapide et uniforme sur l'ensemble du territoire, devrait être confiée au représentant de l'Etat : le réseau des **« sous-préfets référents inclusion et handicap »** déjà nommés auprès des préfets de départements pourrait assurer cet amorçage d'ensemble. Mais il serait logique de confier assez vite cette fonction d'animation (et de mobilisation spécifique des crédits de la « cinquième branche ») aux départements volontaires. [...] le département se pose naturellement en animateur d'une « table territoriale pour l'inclusion dans la vie quotidienne ». Davantage encore s'il devait s'installer demain, comme certains le suggèrent, en pilote ou copilote d'un « service public territorial de l'autonomie

Un « big-bang » de présence dans les processus de décision. Donner la parole à ceux que les politiques concernent doit s'imposer comme un principe dans tous les environnements administratifs, locaux ou nationaux, qui gèrent les politiques sociales

Extraits CC DGCS

GOVERNANCE

Au niveau départemental, un comité territorial départemental (COTER) coprésidé par l'ARS [...], le département et le préfet de département (le cas échéant représenté par le sous-préfet à l'inclusion) en lien avec les représentants des personnes en situation de handicap est organisé une fois par semestre. Il s'appuie sur les instances existantes en les élargissant le cas échéant (comité territorial parcours, comité de pilotage RAPT, conférence des financeurs etc.), ou en mettant en place une instance dédiée.

Sa finalité est d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et actions mises en place sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des champs en mobilisant les partenaires concernés : petite enfance/jeunesse, protection de l'enfance, santé, éducation, formation, emploi, logement, loisirs, sport, culture, répit, citoyenneté, aménagement du territoire, etc. Il s'agit notamment de veiller à l'articulation de l'ensemble des instances de concertation d'ores et déjà existantes sur les territoires.

Cible

Clarifier avec le COTER le fonctionnement de la gouvernance en étant particulièrement vigilant à trois écueils, recensés en données probantes :

- Ne pas « sur empiler » les niveaux de pilotage et de gouvernance (i.e. pertinence d'une instance de pilotage ET d'un Coter ? sachant qu'il est déjà demandé en plus une gouvernance régionale et nationale) qui nuisent grandement à l'agilité et au pouvoir d'agir très régulièrement nommés et souhaités
- Ne pas confondre « Personne concernée » et « proches » et « représentants d'utilisateurs » (i.e. les associations gestionnaires ne peuvent pas être considérées comme des « personnes expertes d'usage »)
- Déléguer au niveau de concertation N-1 la participation des personnes concernées



Une méthode : un agenda de transformation « inclusive » du cadre de vie collectif (pages 28 à 32)

Extraits Rapport Piveteau

L'animation de la « table territoriale » doit aboutir à en faire le point de cristallisation – **et donc de visibilité et d'exemplarité** – d'une multitude **d'initiatives** :

- recours à l'expertise d'usage, pouvant prendre la forme d'embauches de personne en situation de handicap,
- actions exemplaires visant les personnes vivant avec les handicaps les plus complexes,
- mobilisation de l'expertise des institutions médico-sociale au profit des services publics de l'action sociale, généraliste (CCAS et CIAS) ou spécialisés (MDPH),
- mobilisation de communes ou d'EPCI ayant la compétence en matière d'action sociale, sur des projets d'urbanisme et d'habitat partagé,
- mise en place d'une infrastructure numérique collaborative locale, permettant l'échange d'informations sur les ressources mobilisables,
- promotion de « marques » nationales, telle que la marque « destination pour tous », ou définition de « labels » locaux,
- etc.

Extraits CC DGCS

FONCTIONNEMENT

En complément des crédits de fonctionnement, l'ARS peut décider d'allouer une enveloppe supplémentaire **de crédits non reconductibles** à la communauté 360. Celle-ci pourra mobiliser ces fonds pour mettre en œuvre concrètement **l'agencement des solutions** dans le délai cible. **Le département ou tout membre institutionnel peut décider d'abonder cette enveloppe.**

Ces crédits sont utilisés de manière subsidiaire ou en avance de phase pour accélérer la mise en œuvre des solutions dans le droit commun ou dans le cadre d'une solution mixte droit commun/accompagnement médico-social et/ou sanitaire. **Les crédits ne peuvent financer de manière pérenne l'attente d'une solution en établissement social ou médico-social (ESMS) qui doit être traitée dans le cadre du dispositif d'orientation permanent (DOP) de la MDPH (PAG).**

Cible

Organiser, piloter, animer, suivre et mesurer les impacts de solutions nouvelles, notamment via les solutions locales (CNR ARS et autres financements CD) mais aussi nationales, telles que suggérées dans le rapport Piveteau (Pour soutenir ces initiatives, l'autorité publique en charge de l'animation de la « table territoriale » aurait la faculté d'engager des crédits spécifiques de la cinquième branche, dans une logique de « financement starter », en recherchant chaque fois un effet démultiplicateur.) S'appuyer le cas échéant sur les laboratoires de recherche-action (notamment le LRIIS du CPSI)



Conclusion rapport Piveteau

Cette action en **profondeur de la société sur elle-même**, c'est tout simplement de **l'innovation sociale**. Laquelle doit se décliner sur plusieurs volets, qu'on ne peut ici qu'évoquer :

- ▶ Le levier, d'abord, de l'urbanisme et du cadre de vie quotidienne, car l'organisation de lieux de vie, de travail, de transports et de services publics et privés ouverts à tous est la charpente de l'ensemble, sans laquelle rien ne peut tenir.
- ▶ Le levier, ensuite, des droits et prestations individuels. Au cœur de ce sujet, bien sûr, la vision à porter sur le déploiement de la cinquième branche de sécurité sociale. Loin d'être strictement liée à la couverture d'un besoin identifié, elle se propose de permettre à chacun, face à la perte ou à la baisse de ses capacités, **de rester capable de choisir sa vie**.
- ▶ Le levier, encore, de l'éducation et de la culture. Et par ces deux entrées, **du regard porté** (*et des discours tenus*) sur ce qu'on peut appeler les fragilités ou les vulnérabilités.
- ▶ Et enfin, sujet précis de ce rapport, le levier de « ressources humaines », c'est-à-dire l'engagement de femmes et d'hommes qui décident de mettre leur vie professionnelle au service de cette innovation sociale

C'est, prise au sérieux, une affirmation fondamentale – politique – d'un certain projet de société, d'une certaine idée du rapport à l'autre